



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 9 novembre 2020

REÇU  
Par Aiff Christian, 11:37, 09/11/2020

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé au sujet des tests antigéniques.

Au Luxembourg, comme dans le monde entier, la circulation du virus s'est accélérée et il est essentiel de casser les chaînes de contamination pour endiguer l'épidémie liée au Covid-19. Il paraît important de tester le plus grand nombre de personnes possible afin d'identifier le plus de personnes infectées d'une part et d'autre part de disposer de résultats le plus rapidement possible pour mettre en place les mesures d'isolement, tracer les personnes contacts et ainsi casser les chaînes de contamination.

En France, la Haute Autorité de santé (HAS) a rendu fin septembre un avis favorable à l'utilisation des tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé permettant d'obtenir un résultat en moins de 30 minutes et réalisables en dehors des seuls laboratoires d'analyses de biologie médicale. La HAS en a précisé les performances requises : une sensibilité minimale supérieure à 80% et une spécificité minimale supérieure à 99%.

Les tests antigéniques ont eu entretemps le marquage CE, et peuvent ainsi être vendus en Europe.

En Belgique, le Gouvernement a d'ailleurs déjà commandé des tests antigéniques le 21 Octobre 2020, en Allemagne ces tests étaient même déjà disponibles fin septembre 2020 et en France ces derniers figurent sur le marché depuis quelques jours.

La Ministre de la Santé a annoncé une commande de 900 000 tests antigéniques avec une livraison prévue pour la fin du mois.

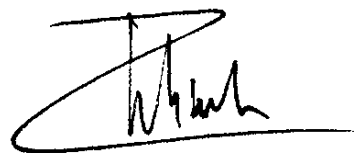
C'est dans ce contexte que nous souhaiterions poser les questions suivantes :

- En Septembre, alors que la France et l'Allemagne avaient déjà souligné la nécessité de recourir aux tests antigéniques, la Ministre de la santé s'était encore montrée réticente envers l'utilisation de ces derniers. Est-ce que la position du Gouvernement envers ces tests a-t-elle changé ?
- Étant donné que ces tests antigéniques sont déjà disponibles en Allemagne, en France et en Belgique depuis quelques semaines, respectivement depuis quelques jours, pourquoi ces tests ont été commandés que maintenant par le Gouvernement, sachant que la livraison est prévue pour la fin de ce mois ?
- Le Gouvernement peut-il nous communiquer la stratégie de déploiement concernant ces 900 000 tests antigéniques commandés ? Combien de tests seront déployés dans quels secteurs et dans quelles situations ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Martine Hansen



Claude Wiseler

Députés



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: CARRILHO CARDOSO Patrick  
Tel: 247 85512  
Email: patrick.carrilhocardoso@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

**REÇU**  
Par Alff Christian , 11:15, 09/12/2020

Luxembourg, le 9 décembre 2020

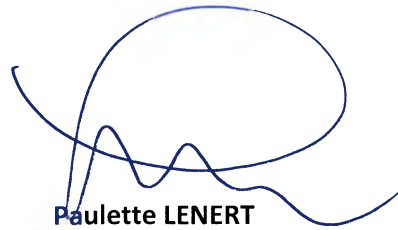
**Réf. :** 835x74c5b

**Concerne:** Question parlementaire n° 3112 du 9 novembre 2020 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Claude Wiseler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 3112 du 9 novembre 2020 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant les "Tests antigéniques".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.



**Paulette LENERT**  
Ministre de la Santé



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3112 du 9 novembre 2020 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant les "Tests antigéniques".**

L'Allemagne utilise des tests antigéniques depuis le 15 octobre, mais dans des secteurs très restreints (p.ex. maisons de soins). En France, la Haute Autorité de Santé (HAS) a émis un avis favorable sur l'utilisation des tests antigéniques dans des indications très limitées, essentiellement chez les personnes symptomatiques, en date du 8 octobre (avis publié le 19 octobre). Leur introduction se fait progressivement. En Belgique, l'annonce a été faite le 5 novembre d'une utilisation des tests antigéniques à partir de mi-novembre. Au Pays-Bas, l'autorité de santé a envoyé un avis sur les tests antigéniques au gouvernement le 12 octobre. Les Pays-Bas conservent cependant une politique de test assez restrictive selon la recommandation « Pointless to test without symptoms ». La Suisse a annoncé l'utilisation de tests antigéniques rapides à large échelle vers la fin du mois d'octobre, leur déploiement dans différents cantons ne s'est cependant fait qu'à partir de la deuxième semaine de novembre.

Au Luxembourg, le Conseil supérieur des maladies infectieuses (CSMI) a émis un avis sur les tests antigéniques rapides en date du 29 octobre 2020 et la Direction de la santé a envoyé des recommandations aux médecins sur l'utilisation de ces tests le 10 novembre 2020. Les tests antigéniques rapides sont disponibles dans notre pays via des grossistes en matériel médical depuis la fin du mois d'octobre. La première livraison des tests achetés par le gouvernement luxembourgeois est arrivée en date du 20 novembre. Globalement, le Luxembourg n'a donc pas de retard dans la mise en œuvre de ces tests comparé à ses pays voisins.

En général, le besoin d'utiliser des tests antigéniques rapides est d'autant plus prononcé qu'un pays a des difficultés d'offrir assez de capacités de tests classiques de type PCR. Or, le Luxembourg s'est doté en capacités de tests PCR de façon unique au monde, comme le montrent régulièrement des comparaisons internationales.

Dans ce contexte d'accès large au test PCR, il faut bien comprendre que les tests antigéniques sont moins performants que les tests PCR, et que leur défaut majeur est une sensibilité moins bonne (environ 85 à 90% dans des études récentes), donc un risque non-négligeable de ne pas détecter des infections, surtout si la charge virale est basse. Ceci est le cas notamment des infections asymptomatiques.

En conséquence, la Direction de la santé a retenu, à ce stade, comme indications utiles des tests :

1. Le diagnostic de patients symptomatiques suspects de COVID-19, entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>ème</sup> jour suivant l'apparition des symptômes.
2. Le tri des patients symptomatiques suspects de COVID-19 à l'entrée d'un service d'urgence d'hôpital, d'un centre de consultation COVID-19 (CCC) ou d'un cabinet médical.
3. Le diagnostic chez le personnel des établissements hospitaliers et des institutions de soins en cas de symptômes légers.
4. Le dépistage dans le cadre du primo-accueil des demandeurs de protection internationale avant l'admission dans un centre de quarantaine.
5. Le dépistage systématique à intervalles réguliers au sein de populations à haute densité (et à haute fréquence de transmission) : p.ex. campus d'étudiants, foyers et colocations à haute densité, communauté carcérale ... etc.



6. Dépistage systématique à intervalles réguliers chez des personnes qui visitent des communautés à haut risque de transmission, comme p.ex. les visiteurs des structures d'hébergement de personnes âgées.

Le nombre de tests à affecter selon les différents cas de figure est en train d'être évaluée, ensemble avec les acteurs du terrain. Avec environ 5'000 tests antigéniques utilisables par jour, nous estimons pouvoir couvrir tous les besoins.

La Direction de la santé ne recommande pas l'utilisation des tests antigéniques rapides chez des personnes d'âge supérieur à 65 ans. En effet, dans cette population, le risque pour la santé des personnes (complications/mortalité) est majeur si on ne fait pas correctement le diagnostic de COVID-19. Il faut donc absolument utiliser les tests avec la meilleure sensibilité possible pour cette catégorie de personnes, donc les tests PCR.

Sur base des données scientifiques actuelles, la Direction de la santé ne recommande pas non plus le dépistage systématique par test antigénique avant la participation à un évènement familial ou social, ou comme spectateur à un évènement sportif ou culturel.